

2005



Rapport de la
**vérificatrice générale
du Canada**
à la Chambre des communes

NOVEMBRE

Questions d'une
importance particulière — 2005
Points saillants — Chapitres 1 à 8



Bureau du vérificateur général du Canada

Le Rapport de novembre 2005 de la vérificatrice générale du Canada comporte des questions d'une importance particulière, les points saillants, huit chapitres ainsi que des annexes. La table des matières principale se trouve à la fin du présent document.

Dans le présent Rapport, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Le Rapport est également diffusé sur notre site Web à l'adresse www.oag-bvg.gc.ca.

Pour obtenir des exemplaires de ce rapport et d'autres publications du Bureau du vérificateur général, adressez-vous au :

Bureau du vérificateur général du Canada
240, rue Sparks, arrêt 10-1
Ottawa (Ontario)
K1A 0G6

Téléphone : (613) 952-0213, poste 5000, ou 1 888 761-5953
Télécopieur : (613) 943-5485
Courriel : distribution@oag-bvg.gc.ca

This document is also available in English.

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada 2005
N° de catalogue FA1-2005/2-0F
ISBN 0-662-70542-4





Vérificatrice générale du Canada
Auditor General of Canada

À l'honorable Président de la Chambre des communes,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint mon rapport annuel de 2005 à la Chambre des communes, lequel doit être déposé à la Chambre en conformité avec les dispositions du paragraphe 7(3) de la *Loi sur le vérificateur général*.

La vérificatrice générale du Canada,

A handwritten signature in black ink that reads "Sheila Fraser".

Sheila Fraser, FCA

OTTAWA, le 22 novembre 2005

Table des matières

Questions d'une importance particulière — 2005

Mon cinquième rapport annuel	3
Le gouvernement du Canada s'est adapté aux attentes évolutives	3
Le gouvernement fédéral est devenu une organisation vaste et complexe	3
Bien des questions clés dont le Canada doit s'occuper sont complexes et recourent les mandats traditionnels	5
Leadership, coordination et information sont les piliers du succès	6
Les partenariats posent d'autres défis pour la reddition de comptes	7
La sécurité nationale constitue un cas particulier	8
Le commissaire à l'environnement et au développement durable joue un rôle utile	8
Conclusion	9

Points saillants — Chapitres 1 à 8

Chapitre 1 Gendarmerie royale du Canada — Les services de police à contrat	13
Chapitre 2 La qualité et la communication des résultats des sondages	15
Chapitre 3 Agence du revenu du Canada — La vérification des déclarations de revenus des particuliers et des fiducies	17
Chapitre 4 La gestion des initiatives horizontales	20
Chapitre 5 Le soutien accordé aux industries culturelles	22
Chapitre 6 Élections Canada — L'administration du processus électoral fédéral	25
Chapitre 7 Affaires indiennes et du Nord Canada — Le respect des obligations relatives aux droits fonciers issus de traités	27
Chapitre 8 Autres observations de vérification	29



Questions d'une importance
particulière — 2005



Sheila Fraser, FCA
Vérificatrice générale du Canada

Mon cinquième rapport annuel

1. Alors que je suis sur le point d'amorcer la deuxième partie de mon mandat, j'ai le plaisir de présenter mon cinquième rapport annuel au Parlement.
2. Dans mon rapport, j'attire l'attention sur certains défis que posent la gestion et la reddition de comptes en raison de la taille et de la complexité croissantes du gouvernement fédéral. J'invite notamment les organismes centraux et les parlementaires à accorder plus d'attention à la gestion des questions horizontales — ces grandes initiatives qui recoupent plusieurs mandats ministériels et plusieurs champs de compétence.

Le gouvernement du Canada s'est adapté aux attentes évolutives

3. L'objectif premier du gouvernement fédéral est d'améliorer la qualité de vie des Canadiennes et des Canadiens. C'est la trame de ses politiques, programmes et activités.
4. Toutefois, à ce chapitre, les attentes des citoyens à l'égard du gouvernement ont changé — et ont pris beaucoup d'importance — au fil des ans.
5. Même si le gouvernement fédéral n'a jamais été unidimensionnel, la plupart de ses activités dans les années qui ont suivi la Confédération lui ont été imposées par la géographie. On voulait avant tout construire un pays en ouvrant l'Ouest à la colonisation et en fournissant les services de transport requis pour le faire. La production, la conservation et le commerce de nos ressources naturelles constituaient des préoccupations du même ordre.
6. Comme beaucoup l'ont écrit, le gouvernement du Canada a joué un rôle de plus en plus important dans la vie des Canadiens, particulièrement depuis la Seconde Guerre mondiale. Les programmes sociaux et économiques qui ont été instaurés — notamment dans les domaines de la sécurité sociale, de la santé, de l'éducation et du développement régional — ont considérablement élargi le champ d'action du gouvernement. Comme son champ d'action ne cesse de s'élargir, la taille et la complexité du gouvernement suivent la même tendance.

Le gouvernement fédéral est devenu une organisation vaste et complexe

7. Le gouvernement fédéral est la plus grande organisation au Canada. Tant ses revenus que ses dépenses annuels se chiffrent à plus

de 200 milliards de dollars. Son actif a une valeur de plus de 200 milliards de dollars et son passif est d'environ 700 milliards de dollars. Le gouvernement mène des activités dans toutes les régions du pays et dispose de 2 000 points de service au Canada et à l'étranger.

8. Le gouvernement fédéral emploie plus de 450 000 personnes. Cet effectif comprend les fonctionnaires, les mandataires du Parlement, le personnel de la Cour suprême, les agents de la GRC, les membres des Forces armées canadiennes et les employés des sociétés d'État. Ces personnes occupent des emplois notamment à titre d'administrateurs, d'ingénieurs, de médecins, d'infirmiers, de scientifiques, d'enseignants et de spécialistes de divers corps de métiers. Elles se dévouent quotidiennement au service de la population canadienne.

9. Si l'on met ces chiffres en contexte, les revenus du gouvernement du Canada sont cinq fois plus élevés que ceux de la plus grande entreprise privée au pays; ils équivalent également à plus du double des revenus annuels combinés des entreprises General Motors, Ford, Daimler-Chrysler et Honda au Canada. Le gouvernement fédéral compte trois fois plus d'employés que le plus grand employeur du secteur privé, ce qui est encore plus élevé que le nombre total d'employés des cinq principales banques du pays. Il est le plus grand propriétaire d'immeubles à bureaux au Canada. Il est également — et de loin — le plus grand acheteur de biens et de services au pays.

10. Le gouvernement fédéral est une organisation complexe, constituée de centaines d'entités, allant de grands ministères à de petits secrétariats. Tout en contribuant à l'objectif global du gouvernement fédéral, ces entités poursuivent un éventail d'objectifs et ont de nombreuses priorités. Le gouvernement fédéral exécute plus de 1 600 programmes.

11. En outre, le gouvernement a mis à l'essai une nouvelle gamme de structures et de rapports organisationnels afin de fournir des programmes et des services qui, traditionnellement, étaient assurés par les ministères et les organismes fédéraux ainsi que par les sociétés d'État. Mentionnons, par exemple, la Prestation nationale pour enfants, les programmes d'infrastructure, les ententes sur le développement du marché du travail et diverses fondations. Dans ce genre d'ententes, le gouvernement fédéral et d'autres ordres de gouvernement, ainsi que des organisations des secteurs privé et bénévole, acceptent de partager pouvoir et autorité en ce qui concerne les décisions sur la prestation des programmes et des services.

12. De plus, le gouvernement fonctionne dans un cadre complexe de lois, de règlements et de politiques. Ainsi, l'approvisionnement est régi par 16 lois, 3 accords de commerce internationaux, une entente fédérale-provinciale sur le commerce de même que divers règlements et politiques. Conçues pour donner des directives aux gestionnaires et aux employés du secteur public sur la reddition de comptes, les responsabilités, le rendement attendu, les procédures à suivre et les pratiques de gestion souhaitées, les politiques administratives du Secrétariat du Conseil du Trésor prévoient, quant à elles, plus de 300 outils d'intervention.

13. Pour ajouter à cette complexité, on s'attend à ce que la fonction publique respecte des normes élevées, notamment un niveau de transparence qui est propre aux activités du gouvernement et aux fonctionnaires qui gèrent et exécutent les programmes.

Bien des questions clés dont le Canada doit s'occuper sont complexes et recourent les mandats traditionnels

14. La structure des ministères et des organismes gouvernementaux a évolué au fil du temps de sorte que les mandats des ministères correspondent étroitement aux principales questions dont le gouvernement doit s'occuper. Presque tous les portefeuilles ministériels établis au début de la Confédération existent encore aujourd'hui, et d'autres s'y sont ajoutés graduellement. Bien des questions sur lesquelles le gouvernement doit se pencher peuvent être gérées par un seul organisme, de concert avec d'autres si cela s'avère nécessaire.

15. Néanmoins, d'autres questions clés sont complexes et recourent des mandats ministériels et des champs de compétence. Elles intéressent divers ministères et ordres de gouvernement, les secteurs privé et bénévole, les organisations non gouvernementales et des citoyens, et font appel à leur expertise.

16. L'aide à l'enfance, la pauvreté chez les enfants, les changements climatiques, la compétitivité, la culture, l'itinérance, les infrastructures, la sécurité publique ainsi que les questions rurales et urbaines sont des exemples de « questions horizontales » que le gouvernement fédéral a décidé de prendre en main. Aucune organisation ne dispose de tous les leviers, de toutes les ressources et de l'expertise nécessaires pour gérer seule et de façon adéquate de telles questions.

17. Une collaboration intergouvernementale est particulièrement importante dans de nombreux secteurs. Auparavant, la possibilité qu'éclatent des conflits au sein du gouvernement et entre les

gouvernements était mince, car les activités des organisations publiques étaient limitées à tous les niveaux. Toutefois, à mesure que la taille et le rôle du gouvernement ont pris de l'ampleur, les champs de compétence ont commencé à se toucher, puis à se chevaucher et, parfois, à s'opposer.

Leadership, coordination et information sont les piliers du succès

18. Compte tenu de leur interdépendance et du fait qu'ils recourent un nombre croissant de secteurs, les objectifs clés ne peuvent être atteints sans la collaboration efficace de plusieurs partenaires. Il est difficile, par exemple, d'envisager la compétitivité sans tenir compte de questions telles que l'éducation et la formation, les investissements, la recherche et le développement, la fiscalité et le commerce. Aucune organisation n'est responsable à elle seule de tous ces secteurs. De plus, les pratiques traditionnelles de gestion et de reddition de comptes ont tendance à appuyer une approche étroite ou en vase clos, plutôt qu'une conception d'entreprise plus large des responsabilités.

19. Il faut un certain leadership pour définir un objectif global et s'assurer que les organisations travaillent à l'atteinte de cet objectif et adoptent une définition commune de la réussite. Les ressources qui sont consacrées à des questions transversales doivent être affectées et gérées avec efficacité pour combler les lacunes des services et éviter les chevauchements. Les partenaires doivent aussi pouvoir faire la preuve de leurs réalisations, tirer des leçons de leur rendement et apporter des correctifs, lorsque cela est nécessaire.

20. En outre, il importe d'apporter une attention soutenue au lancement des initiatives horizontales, à l'affectation de leurs ressources, à leur surveillance et à la communication de leurs résultats. Au chapitre 4 intitulé « La gestion des initiatives horizontales », nous traitons des politiques et directives du gouvernement fédéral ainsi que du rôle des organismes centraux pour ce qui est de la création et de la gestion des initiatives faisant intervenir plusieurs organisations.

21. Nous en arrivons à la conclusion que le gouvernement fédéral adopte, de façon générale, une approche au cas par cas en ce qui a trait aux initiatives interorganisationnelles, sans qu'il dispose d'un ensemble cohérent et intégré de politiques et de directives. Les organismes centraux n'ont pas déterminé les circonstances qui exigent la mise en place d'une initiative horizontale ni le genre de structure décisionnelle qui est alors requis. Ils n'ont pas mis au point de bons outils pour assurer la gouvernance, la reddition de comptes et la coordination des mesures fédérales dans de tels cas. De plus, ils n'ont pratiquement pas

fait de progrès dans l'établissement de modes de financement appropriés des programmes horizontaux.

22. Les organisations ont besoin d'information de qualité, financière ou autre, pour surveiller la prestation des programmes et des services, assurer l'intendance des ressources dont elles sont responsables, appuyer les décisions, gérer les risques et faire rapport sur les résultats financiers et opérationnels. Toutefois, les systèmes d'information existants sont conçus en fonction d'un programme et d'un ministère, et non d'un point de vue plus large ou pour l'ensemble du gouvernement.

Les partenariats posent d'autres défis pour la reddition de comptes

23. La reddition de comptes est au cœur de la démocratie représentative. Les représentants élus et les fonctionnaires ont l'obligation d'avoir un bon rendement, de l'évaluer et d'en assumer la responsabilité, sur le plan tant des résultats que des moyens utilisés pour les obtenir. Il faut régler les problèmes dès qu'ils surviennent et prendre des mesures pour qu'ils ne se reproduisent plus.

24. Dans notre régime gouvernemental, les ministres doivent rendre compte au Parlement de l'utilisation des pouvoirs qui leur ont été conférés. Dans le cas des fonctionnaires, la reddition de comptes remonte dans l'organisation jusqu'au niveau du ministre.

25. La reddition de comptes peut parfois se révéler difficile dans les secteurs de programme où une seule organisation a prise sur la plupart des leviers. Les difficultés peuvent s'amplifier et se multiplier lorsque le gouvernement s'attaque à des questions plus complexes qui recourent plusieurs mandats et champs de compétence et qui font appel à des tiers pour la prestation de services.

26. De plus, chaque ministère dépose ses propres rapports qui portent sur un seul programme à la fois. Par conséquent, le Parlement ne sait pas toujours qui est aux commandes, pas plus qu'il ne possède de tableau complet des résultats de l'initiative. Lorsque plusieurs organisations s'occupent ensemble d'une question complexe et que des problèmes surgissent, il peut être difficile de déterminer les failles du système et de prendre les mesures correctives appropriées. La communication de l'information et la vérification sont d'importantes composantes de la reddition de comptes. Elles méritent plus d'attention.

27. Plus tôt cette année, la *Loi d'exécution du budget de 2005* a reçu la sanction royale. En modifiant la *Loi sur le vérificateur général* et la *Loi sur la gestion des finances publiques*, elle a élargi notre mandat, qui inclut dorénavant la vérification d'un nombre accru de sociétés d'État et

permet d'avoir accès aux fondations lors de nos vérifications de gestion. Je me réjouis de ces modifications. Elles nous permettront notamment de présenter au Parlement un tableau plus complet de la façon dont le gouvernement fédéral gère les questions clés qui relèvent de plusieurs organisations.

La sécurité nationale constitue un cas particulier

28. En avril, j'ai soulevé la question des défis que pose au Parlement la nécessité de demander au gouvernement de rendre compte de ses activités en matière de sécurité et de renseignement — activités qui recoupent les mandats d'un certain nombre de ministères et organismes. Bien que les renseignements clés doivent être tenus secrets, le Parlement doit être en mesure d'examiner minutieusement les dépenses et les résultats liés à ces activités.

29. Nous croyons comprendre que le gouvernement s'efforce toujours de mettre au point un mécanisme pour élargir le rôle du Parlement en ce qui concerne les questions de sécurité et de renseignement. L'information détaillée sur ce mécanisme n'a pas encore été présentée au Parlement. J'encourage le gouvernement à le faire.

Le commissaire à l'environnement et au développement durable joue un rôle utile

30. L'année 2005 marque le dixième anniversaire de la création du poste de commissaire à l'environnement et au développement durable au Bureau du vérificateur général.

31. Les parlementaires ont créé le poste afin d'obtenir des analyses et des recommandations objectives et indépendantes sur les efforts du gouvernement fédéral pour protéger l'environnement et promouvoir le développement durable. Ils ont ainsi reconnu l'importance de tenir le gouvernement responsable de la gestion de cette question horizontale majeure, à savoir l'écologisation de ses politiques, de ses activités et de ses programmes.

32. Nous étions heureux que l'on nous confie ce mandat et nous en avons fait bon usage. Les rapports des commissaires successifs ont fait état de lacunes importantes dans la gestion, par le gouvernement fédéral, des questions relatives à l'environnement et au développement durable. Ces rapports ont également incité le gouvernement à prendre des mesures pour combler ces lacunes. Après dix années de travail, je crois que nous sommes bien placés pour aider le Parlement à relever l'un des plus grands défis du XXI^e siècle : protéger l'environnement tout en réalisant des progrès sur les plans économique et social.

Conclusion

Du nouveau cette année

Les lecteurs remarqueront que les Points saillants du présent Rapport ont une nouvelle présentation que nous avons lancée dans le *Rapport de la commissaire à l'environnement et au développement durable de 2005*.

Nous avons ajouté des rubriques aux Points saillants au début de chaque chapitre : Objet, Pertinence et Constatations. Nous espérons que cet ajout aux Points saillants, lesquels se veulent un résumé pratique à l'intention de nos lecteurs affairés, sera utile aux parlementaires et à la population en général. Cette nouveauté s'inscrit dans nos efforts constants pour communiquer clairement l'étendue et les constatations de nos vérifications.

33. À mesure que le gouvernement croît et qu'il devient plus complexe, ses problèmes de gestion interne ont des conséquences multiples. Le gouvernement, le Parlement et le vérificateur général ont des responsabilités et des pouvoirs distincts au sein du régime politique canadien. Nous avons cependant tous intérêt à ce que le gouvernement soit bien géré et à ce qu'il rende des comptes. En travaillant ensemble, nous pouvons améliorer la gestion et la reddition de comptes au profit de l'ensemble de la population canadienne.

34. Sur une note plus personnelle, j'aimerais remercier les parlementaires de leur confiance indéfectible en notre travail et de leur appui. J'aimerais aussi souligner l'enthousiasme et le dévouement de mon personnel sans lequel aucun de mes rapports ne pourrait être publié.



Points saillants — Chapitres 1 à 8



Gendarmerie royale du Canada

Les services de police à contrat

Chapitre 1 Points saillants

Objet

Par l'intermédiaire du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (anciennement le solliciteur général), le gouvernement fédéral signe des contrats en vertu desquels la Gendarmerie royale du Canada (GRC) fournit des services de police à 8 provinces (à toutes les provinces, sauf le Québec et l'Ontario), 3 territoires et 192 municipalités. La GRC offre aussi des services de police à des collectivités autochtones des provinces et des territoires où elle agit comme force de police provinciale.

Nous avons voulu savoir si la GRC respectait ses obligations contractuelles et si elle rendait compte de son rendement à ses clients. Nous avons aussi cherché à savoir si la GRC forme et déploie ses effectifs de police de façon à respecter ses normes de service et ses obligations contractuelles. (Bien que le présent rapport aborde, de manière générale, les questions de la formation et de la sécurité, nous n'avons pas vérifié les cas qui font présentement l'objet d'une enquête de la GRC ou d'autres organisations et nous n'avons fait aucun commentaire à leur sujet). Nous avons aussi vérifié si la GRC facture ses services de police conformément aux dispositions des ententes sur les services de police provinciaux ou d'autres ententes. Nous avons de plus vérifié si Sécurité publique et Protection civile Canada a l'assurance que la GRC fournit sur les réserves les services de police prévus par la Politique sur la police des Premières nations comme elle s'est engagée à le faire.

Pertinence

Il est essentiel que la GRC s'acquitte efficacement de ses responsabilités, car il y va de la sécurité des Canadiennes et des Canadiens. La GRC est la force de police la plus importante au Canada et celle sur laquelle comptent quelque 20 p. 100 de Canadiens vivant dans des centres urbains et dans des petites collectivités isolées. Le coût annuel des services de police à contrat s'élève à 1,6 milliard de dollars, dont 1,1 milliard est recouvré des provinces, des territoires et des municipalités.

Constatations

- La GRC collabore avec les provinces, les territoires et les municipalités en vue d'intégrer leurs priorités en ce qui concerne les services de police dans leurs juridictions. Selon leurs propres dires, les clients reconnaissent la qualité des agents de la paix qui leur sont attribués. Cependant, la GRC n'a pas de mécanisme très fiable pour établir dans quelle mesure elle a mis ces priorités en œuvre et pour en rendre compte à ses clients.
- La GRC s'acquitte effectivement de ses obligations contractuelles de doter le nombre requis de poste d'agents de la paix. Cependant, dans son estimation du nombre de postes nécessaires, elle ne tient pas compte des répercussions des absences de courte et de longue durée (pour cause de blessure, de maladie ou de congé parental), dans près de 7 p. 100 des postes des services de police à contrat. Cette situation touche de manière importante la prestation des services de police à contrat conçus par ailleurs pour garantir la sécurité des collectivités.
- Les lacunes au chapitre de la formation, de la requalification et du renouvellement d'accréditation risquent de compromettre la santé et la sécurité des agents de la paix et du public.
- Le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile a négocié des ententes communautaires tripartites en vertu desquelles la GRC est tenue de fournir aux collectivités des Premières nations des services accrus, par exemple que les agents passent 80 p. 100 de leur temps sur la réserve. Nous avons constaté que la GRC ne respecte pas ces engagements et que Sécurité publique et Protection civile Canada ne surveille pas adéquatement la mise en œuvre des ententes négociées. De plus, ces ententes ne sont pas conçues pour répondre aux besoins spécifiques des collectivités : Sécurité publique et Protection civile Canada et la GRC ne s'adaptent pas assez rapidement aux changements que connaissent les collectivités autochtones.

Réaction de la GRC et du Ministère. La Gendarmerie royale du Canada et Sécurité publique et Protection civile Canada acceptent toutes les recommandations et s'engagent à prendre les mesures qui s'imposent, dans les limites de leurs pouvoirs, pour résoudre les questions que nous soulevons dans le présent chapitre.



La qualité et la communication des résultats des sondages

Chapitre 2 Points saillants

Objet

Nous avons examiné la présentation des résultats de sondages dans tous les rapports ministériels sur le rendement de 2003-2004. Nous nous sommes aussi penchés sur deux des plus importants indicateurs de la qualité des sondages menés par des entreprises de recherche du secteur privé pour le compte de ministères et d'organismes fédéraux au cours de la même période. Nous avons surtout cherché à déterminer si le gouvernement fédéral exerce un leadership en matière de qualité des sondages de manière que les ministères et organismes puissent produire des sondages dont la qualité est conforme à l'utilisation prévue. Nous nous sommes en outre demandé si le leadership exercé à l'échelle gouvernementale contribue à assurer un niveau constant de qualité élevée des sondages dans l'ensemble du secteur public. Nous avons examiné les rôles particuliers que jouent le Secrétariat du Conseil du Trésor et la Direction de la recherche sur l'opinion publique, au sein de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Nous nous sommes penchés sur les sondages de Statistique Canada uniquement à des fins de comparaison, et non dans le cadre de la vérification.

Pertinence

Le gouvernement peut utiliser l'information recueillie à l'aide de sondages à des fins variées, notamment pour comprendre les opinions des Canadiens sur ses priorités et ses politiques, améliorer la gestion des ministères et des organismes et en surveiller le rendement.

Pour que l'information issue des sondages soit crédible et utile aux parlementaires, aux gestionnaires du gouvernement et aux Canadiens, elle doit être de bonne qualité, surtout si elle porte sur le rendement des programmes gouvernementaux. Les sous-ministres et les administrateurs généraux doivent pouvoir compter sur la qualité de toutes les données de sondages que renferment leurs rapports ministériels sur le rendement. Il en est ainsi parce qu'ils signent des déclarations officielles témoignant que les rapports ont été préparés conformément à certains principes visant à assurer au lecteur, entre autres, que l'information contenue dans les rapports est exacte et que les lacunes et les limites des données sont bien indiquées. Des résultats de sondages de qualité médiocre présentés dans les rapports sur le rendement pourraient donner une image trompeuse du rendement des

programmes. De surcroît, les décisions du gouvernement pourraient être fondées sur des données de sondages inexactes.

Le coût des sondages d'opinion publique commandés par le gouvernement fédéral peut être relativement peu élevé (entre 11 et 15 millions de dollars par année); par contre celui des programmes visés est de l'ordre de plusieurs milliards de dollars. La progression du nombre des sondages au cours des dernières années montre à quel point il importe d'en assurer la qualité. Les Canadiens, et spécialement ceux qui participent aux sondages du gouvernement fédéral, doivent être convaincus que la qualité de ces sondages permet l'utilisation qu'on prévoit en faire.

Constatations

- Les rapports ministériels sur le rendement de 2003-2004 ne donnent pas suffisamment d'information sur la qualité et les limites des résultats de sondages. Sans une telle information, le lecteur ne peut juger de la fiabilité des données.
- Deux indicateurs importants de la qualité des sondages d'opinion publique, à savoir la couverture de la population et les taux de réponse, soulèvent des questions quant à la qualité des sondages commandés par les ministères et les organismes en 2003-2004. Ces questions laissent entrevoir des problèmes possibles qui nous préoccupent.
- Chaque ministère et organisme est responsable de la qualité des sondages effectués pour son propre compte. Cela dit, les politiques du Conseil du Trésor attribuent à la Direction de la recherche sur l'opinion publique toute une gamme de responsabilités entourant la qualité des sondages qui sont donnés à contrat par le gouvernement fédéral. La Direction n'assume pas de façon satisfaisante des éléments clés de ces responsabilités, qui contribueraient à la qualité des sondages.

Réaction du Ministère et du Secrétariat du Conseil du Trésor.

De façon générale, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor sont d'accord avec nos recommandations. Leurs réponses respectives sont incluses tout au long du chapitre.



Agence du revenu du Canada

La vérification des déclarations de revenus des particuliers et des fiducies

Chapitre 3 Points saillants

Objet L'Agence du revenu du Canada est chargée de l'application de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle s'emploie à veiller à ce que les Canadiennes et les Canadiens paient la part des impôts dont ils sont redevables et à ce que l'assiette fiscale soit protégée. Nous nous sommes penchés sur la façon dont l'Agence vérifie l'exactitude des déclarations de revenus des fiducies canadiennes et de certains aspects des déclarations de revenus des particuliers. Nous avons examiné la façon dont l'Agence détermine quelles déclarations elle vérifiera, et nous avons vérifié si elle dispose de méthodes de vérification adéquates, y compris son utilisation des renseignements de tiers, et si elle recueille des données exactes et complètes sur les résultats de ses programmes de vérification.

Pertinence Le régime fiscal canadien repose sur l'autocotisation; selon ce régime, chaque particulier ou fiducie est tenu de fournir au gouvernement des renseignements complets et exacts concernant l'impôt sur le revenu à payer.

Les programmes que nous avons examinés constituent le fondement de la vérification des déclarations de revenus des particuliers à l'Agence. En 2003-2004, ces programmes ont permis d'analyser en profondeur près de 24 millions de déclarations produites par des contribuables, et d'en vérifier certains aspects qui ne semblaient pas être conformes à la loi. L'impôt sur le revenu des particuliers est la plus importante source de revenus du gouvernement; en 2003-2004, l'Agence a établi des cotisations d'impôt fédéral, provincial (sauf le Québec) et territorial de 125 milliards de dollars à l'égard des particuliers. La même année, des cotisations d'impôt fédéral, provincial et territorial de 3 milliards de dollars ont été établies à l'égard des fiducies canadiennes, qui ont attribué des revenus de 23 milliards de dollars à leurs bénéficiaires.

Constatations

- Le programme de revue du traitement de l'Agence fonctionne selon une approche axée sur les risques qui est conçue et appliquée correctement et qui lui permet de sélectionner et de vérifier les déductions et les crédits que les particuliers demandent dans leurs déclarations de revenus, mais auxquels ils peuvent ne pas avoir entièrement droit. Selon les résultats du programme, le pourcentage

de ces contribuables a doublé pour passer à 11 p. 100 entre 1997 et 2003, bien que, selon nos estimations, le total des revenus à risque soit demeuré relativement stable au cours des quatre dernières années. À l'aide des données de l'Agence pour 2002–2003, nous avons estimé que, si tous les contribuables s'étaient conformés en tous points aux règles relatives aux 32 déductions et crédits visés par le programme de revue du traitement, les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers auraient, cette année-là, été plus élevés de 586 millions de dollars. Par la vérification d'environ 3 p. 100 des déclarations pour lesquelles une cotisation a été établie cette année-là, le programme a permis le recouvrement de 27 p. 100 de ce montant, soit 160 millions de dollars.

- Dans le cadre de son programme de rapprochement, l'Agence compare les renseignements communiqués par les contribuables avec ceux présentés par des tiers tels que les employeurs et les institutions financières. Lorsqu'elle relève un ou plusieurs écarts, elle calcule le montant d'impôt sur le revenu susceptible d'être recouvré. Bien que le programme de rapprochement permette de sélectionner les déclarations à examiner en fonction des risques qu'elles présentent, son évaluation des risques ne tient pas compte du montant susceptible d'être recouvré qui est calculé par le système. Il en résulte que l'Agence ne choisit pas de façon systématique d'examiner les déclarations présentant les montants les plus élevés de revenus qui peuvent ne pas avoir été déclarés. Elle n'évalue pas non plus l'impôt à risque se rapportant aux déclarations dans lesquelles elle a relevé des écarts, mais qu'elle n'a pas vérifiées.
- En ne surveillant pas l'incidence, sur les revenus fiscaux, de l'inobservation dans les secteurs visés par les programmes de revue du traitement et de rapprochement, l'Agence néglige un élément important dans l'évaluation de l'efficacité de ces programmes.
- L'Agence n'évalue pas systématiquement les recettes fiscales des fiducies canadiennes qui sont à risque lorsqu'elle choisit les déclarations de revenus à vérifier. En outre, le manque de renseignements clés, tels que la valeur de l'actif et du passif détenus par les fiducies, fait obstacle à l'élaboration d'un système efficace d'évaluation du risque. L'Agence met l'accent sur la vérification des fiducies testamentaires. Au cours des trois dernières années, les recouvrements d'impôt moyens à la suite des vérifications de fiducies testamentaires ont été presque cinq fois moins élevés que les recouvrements moyens résultant de vérifications d'autres fiducies.

- Les activités d'examen de l'Agence à l'égard des déclarations de revenus de fiducies canadiennes présentent elles aussi des lacunes. Par exemple, la seule mesure de son rendement dans ce domaine consiste à déterminer si une déclaration a été traitée dans les délais alloués selon la norme de service de l'Agence; cette dernière ne possède pas de données sur les corrections apportées par le répartiteur et elle ne compare pas les déductions demandées par les fiducies au titre des répartitions entre les bénéficiaires avec les montants déclarés sur les feuillets de renseignements que les fiducies envoient aux bénéficiaires.

Réaction de l'Agence. Pour chacune des recommandations formulées dans ce chapitre, l'Agence du revenu du Canada indique les mesures qu'elle a prises ou entend prendre pour mettre en œuvre la recommandation.



La gestion des initiatives horizontales

Chapitre 4 Points saillants

Objet La vérification a porté sur les politiques fédérales, les directives applicables à l'ensemble du gouvernement et le rôle que jouent les organismes centraux pour ce qui est de la création, de la coordination et de la surveillance des initiatives qui font intervenir plusieurs organisations. Nous avons examiné, de manière plus approfondie, l'approche adoptée par le gouvernement fédéral pour mettre en œuvre trois de ces initiatives — la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie, l'Initiative nationale pour les sans-abri et l'Accord de Vancouver (une initiative de développement urbain).

Notre vérification a porté essentiellement sur la gestion et la coordination des actions du gouvernement fédéral dans le cadre de ces initiatives ainsi que sur leur incidence sur les résultats obtenus. Nous ne faisons pas d'observations sur le bien-fondé des initiatives ni sur la performance des autres gouvernements et organisations participants, mais nous avons interviewé des représentants de ces entités et profité de leurs connaissances des initiatives.

Pertinence Le gouvernement fédéral a reconnu le besoin de s'attaquer à des questions complexes qui vont au-delà des champs de compétence d'une seule administration et qui ne peuvent se régler facilement. Certaines de ces questions ont des causes multiples et se sont développées sur de longues périodes de temps. Aucun ministère ou gouvernement ne peut réussir seul à régler ces questions. Elles exigent l'intervention de plusieurs organisations, souvent au moyen d'initiatives horizontales.

Le gouvernement fédéral doit trouver des moyens efficaces de gérer les mesures qui font intervenir plusieurs organisations fédérales, tout en respectant les principes fondamentaux de la responsabilité ministérielle. L'utilisation efficace des ressources pour assurer la prestation des programmes et des services dépend de l'intégration de la prise de décision à l'échelle du gouvernement fédéral. De plus, quand la gestion horizontale laisse à désirer, il est peu probable que le gouvernement obtienne les résultats qu'il a promis aux Canadiennes et aux Canadiens.

Constatations

- Même s'il y a eu récemment certaines améliorations, l'approche adoptée par le gouvernement fédéral à l'égard des initiatives horizontales demeure ponctuelle. Les organismes centraux n'ont pas cerné les circonstances qui exigent la mise en place d'une initiative horizontale, ni le genre de gouvernance nécessaire. Ils n'ont pas établi suffisamment d'outils spécialisés pour assurer la gouvernance, la reddition de comptes et la coordination des actions fédérales dans de tels cas, et n'ont pratiquement pas fait de progrès dans l'établissement de modes de financement pour les programmes horizontaux.
- Dans deux des trois initiatives que nous avons examinées, les mécanismes de gouvernance et de coordination sont inadéquats. Ainsi, la Stratégie canadienne en matière de biotechnologie n'a pas suffisamment bénéficié des conseils formulés par des experts indépendants. En raison d'un manque de coordination fédérale, l'Initiative nationale pour les sans-abri n'a pas bénéficié, comme elle l'aurait pu, de l'expertise fédérale disponible en matière de santé et d'habitation.
- On n'a pas prévu de moyens, lors de la planification de chacune des trois initiatives, pour évaluer la contribution des organisations fédérales à l'initiative dans son ensemble et communiquer cette information. La plupart des rapports ont porté sur un programme fédéral particulier. Par conséquent, le Parlement ne possède pas de tableau complet des résultats des initiatives.
- Nous avons constaté que le modèle de gouvernance de l'Accord de Vancouver était prometteur; les gouvernements provincial, municipal et fédéral travaillent en collaboration pour répondre aux besoins de la collectivité. L'approche a été conçue au niveau local et a évolué, passant d'une initiative sans financement, basée sur un accord de collaboration, à une initiative financée.

Réaction du gouvernement. La réponse du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et du Bureau du Conseil privé, donnée au nom du gouvernement et des organisations fédérales que nous avons vérifiées, se trouve à la fin du présent chapitre. Le gouvernement respecte l'esprit de nos recommandations et reconnaît la nécessité d'améliorer la gestion des initiatives horizontales.



Le soutien accordé aux industries culturelles

Chapitre 5 Points saillants

Objet Patrimoine canadien soutient les industries culturelles du film, de la télévision, de l'édition, de l'enregistrement sonore et des nouveaux médias afin de les inciter à créer, réaliser et diffuser du contenu culturel canadien. L'appui que le Ministère offre comprend des mesures telles que des subventions et des contributions ainsi que des règles sur la propriété canadienne des entreprises culturelles et des dispositions législatives sur le droit d'auteur. Le gouvernement soutient aussi l'industrie audiovisuelle à l'aide de crédits d'impôt.

Nous avons examiné les mécanismes d'orientation stratégique, de gouvernance, de suivi, de contrôle et de reddition de comptes que Patrimoine canadien a mis en place pour administrer ses mesures de soutien aux industries culturelles. Nous avons également examiné de quelle manière le Ministère et d'autres organismes qui soutiennent les industries culturelles se sont assurés que les producteurs de longs métrages et d'émissions télévisuelles auxquels ils octroient une aide financière ont respecté les exigences relatives au contenu canadien et à l'admissibilité des dépenses.

Pertinence Patrimoine canadien et d'autres organismes tels que Téléfilm Canada, la Société du Fonds canadien de télévision (FCT) et l'Agence du revenu du Canada octroient environ 800 millions de dollars par année en investissements, subventions, contributions et crédits d'impôt aux industries culturelles. Cet appui à la création et à la production de contenu canadien a pour but d'aider au développement du sentiment d'appartenance des Canadiennes et des Canadiens et à la constitution de l'identité nationale du pays.

Statistique Canada rapporte que les industries culturelles, dans leur ensemble, emploient annuellement, au Canada, environ 600 000 personnes — écrivains, musiciens, éditeurs, acteurs, producteurs et spécialistes techniques. En soutenant ces industries, Patrimoine canadien leur permet de faire face à la concurrence étrangère et contribue à la vitalité culturelle et économique du Canada.

Constatations

- Patrimoine canadien vient de se doter d'un premier plan stratégique dans le Secteur des affaires culturelles. Cependant, le Ministère n'a pas encore clairement défini sa vision d'ensemble des résultats qu'il veut atteindre au cours des prochaines années en soutenant les industries culturelles. En l'absence d'une stratégie bien articulée pour l'ensemble du secteur culturel, chacune des directions générales de ce secteur du Ministère risque d'élaborer ses propres plans, priorités et calendriers de production pour son propre secteur de compétences, indépendamment des autres. Le Secteur dispose de peu de mécanismes de gestion horizontale qui permettraient aux directions générales de partager leur expérience, leurs connaissances et les meilleures pratiques. Dans l'ensemble, le Ministère ne s'est pas doté de cibles de rendement; ainsi, il est incapable de fournir au Parlement une image claire des résultats qu'il vise, des résultats qu'il a atteints et des progrès accomplis en investissant dans les industries culturelles.
- Patrimoine canadien exerce une influence considérable sur la gouvernance du Fonds canadien de télévision et sur celle de Téléfilm Canada par les accords de contribution qu'il a conclus avec ces deux organismes.
- Malgré les efforts déployés pour améliorer la situation, la gouvernance du Fonds canadien de télévision demeure complexe. Elle fait intervenir les conseils d'administration du Fonds canadien de télévision (FCT) et de Téléfilm Canada dans son processus de décision. Les objectifs du programme du FCT sont larges et manquent de précision. Ils ne fournissent pas une direction précise aux administrateurs dans la prise de décision stratégique. La composition du conseil d'administration du FCT constitue une source potentielle de conflits d'intérêt et les lignes directrices à cet égard ne sont pas appliquées rigoureusement. Les arrangements actuels alourdissent l'administration du Programme du FCT – par exemple, un producteur qui obtient du financement des deux volets du programme du FCT est tenu de signer des contrats distincts avec chacune des sociétés.
- Les accords de contribution que Téléfilm Canada a conclus avec Patrimoine canadien lui laissent peu de latitude quant à l'interprétation de son mandat et à la meilleure façon de le réaliser. Parmi les sociétés d'État, ce niveau d'encadrement est unique. De plus, une proposition visant à modifier la structure de gouvernance du Fonds canadien de télévision pourrait grandement limiter le rôle de Téléfilm Canada dans le développement de l'industrie télévisuelle et sa capacité de rendre compte au Parlement de cet aspect de son mandat élargi.

- Patrimoine canadien, Téléfilm Canada, le Fonds canadien de télévision et l'Agence du revenu du Canada ont mis en place un cadre de contrôle adapté à la nature des opérations dans le domaine audiovisuel. Cependant, Patrimoine canadien et Téléfilm Canada n'appliquent pas assez rigoureusement leurs contrôles pour s'assurer que les exigences de contenu canadien sont respectées, que les projets sont choisis en conformité avec les critères de sélection et que seulement les dépenses admissibles sont remboursées. L'Agence du revenu du Canada n'applique pas ses contrôles assez rigoureusement pour s'assurer que les crédits d'impôt sont accordés seulement pour des dépenses admissibles. Des lacunes dans le partage de l'information entre les organismes participants, y compris le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), limitent aussi l'efficacité des contrôles.

Réaction des entités. Patrimoine canadien, Téléfilm Canada, le Fonds canadien de télévision, l'Agence du revenu du Canada et le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications ont accepté nos recommandations. Leurs réponses détaillées suivent chacune de nos observations mentionnées dans le chapitre.



Élections Canada

L'administration du processus électoral fédéral

Chapitre 6 Points saillants

Objet En vertu de la *Loi électorale du Canada*, Elections Canada est chargé de tenir les élections fédérales et d'offrir une aide aux électeurs admissibles au moyen de programmes d'information et d'éducation du public. Nous avons examiné ce que fait Elections Canada pour préparer la tenue d'une élection, améliorer le processus électoral, éduquer et informer les électeurs ainsi que gérer ses activités.

Pertinence Lors d'une élection fédérale, les électeurs choisissent les députés qui représenteront l'ensemble de la population canadienne à la Chambre des communes. Elections Canada contribue au maintien de la démocratie au pays en veillant à ce que tous les électeurs admissibles puissent voter et à ce que l'élection soit équitable et transparente. Ces deux principes guident les activités d'Elections Canada.

Le processus électoral mobilise les citoyens à toutes ses étapes. Les citoyens, le personnel électoral et les partis politiques ont tous un rôle à jouer pour assurer le bon déroulement d'une élection.

- Constatations**
- Elections Canada planifie, gère et administre bien le processus électoral fédéral tout en respectant les autorisations pertinentes.
 - Grâce à une bonne planification et à une mise à jour régulière de la base de données géographiques et de la base de données renfermant les renseignements sur les électeurs, Elections Canada est prêt en permanence à tenir une élection qui pourrait être déclenchée à tout moment. L'organisme veille à ce que les électeurs admissibles puissent voter en les aidant à se faire inscrire sur les listes électorales, en leur communiquant les façons de voter ainsi que les dates et les endroits où le faire, et en offrant à l'électeur plusieurs façons d'exercer son droit de vote. Il fournit également un appui important aux directeurs du scrutin et à leur personnel lors de la tenue d'une élection.
 - Elections Canada joue un rôle essentiel en veillant à ce que l'élection soit équitable et transparente. Pour ce faire, l'organisme enregistre les entités politiques et surveille leurs activités financières; soutient et surveille les activités des directeurs du scrutin et du personnel électoral; et veille à l'application de la *Loi électorale du Canada*.

De plus, il offre des programmes d'éducation et d'information populaires pour faire mieux comprendre le processus électoral fédéral et améliorer la participation de certains groupes d'électeurs aux élections. Nous avons constaté qu'Élections Canada travaille de manière efficace avec le Parlement et les autres parties intéressées pour trouver des moyens d'améliorer le processus électoral.

- Même si Élections Canada a mis en place les principaux éléments d'un bon cadre d'évaluation et de compte rendu du rendement, il n'a pas établi de cibles ni d'indicateurs de rendement pour quelques-unes de ses principales activités. Par conséquent, ses rapports au Parlement n'indiquent pas clairement dans quelle mesure ces activités atteignent leurs objectifs.
- Élections Canada a mis en place certains éléments d'un plan de ressources humaines, mais il se sert d'une information fragmentaire. Il lui est donc difficile de prévoir ses besoins à venir en matière de personnel, plus particulièrement de planifier la relève.

Réaction d'Élections Canada. Pour chacune des recommandations formulées dans le présent chapitre, Élections Canada indique les mesures qu'il a prises, qu'il prend ou qu'il entend prendre pour mettre en œuvre la recommandation.



Affaires indiennes et du Nord Canada

Le respect des obligations relatives aux droits fonciers issus de traités

Chapitre 7 Points saillants

Objet

Affaires indiennes et du Nord Canada est chargé d'administrer, au nom du gouvernement fédéral, la mise en œuvre des ententes sur les droits fonciers issus de traités. Ces ententes énoncent comment le gouvernement fédéral procurera aux Premières nations les terres qu'il devait leur céder conformément aux traités. Nous avons examiné les progrès enregistrés par le Ministère dans la conversion en réserves de terres sélectionnées en vertu de traités en Saskatchewan et au Manitoba — les deux provinces visées par la majorité des ententes — et examiné également si le Ministère administrait le mécanisme de conversion en conformité avec ses obligations légales envers les Premières nations.

Pertinence

Les traités signés entre la Couronne et les Premières nations sont des ententes solennelles qui décrivent les promesses, les obligations et les bénéfices des deux parties. Cependant, les Premières nations n'ont pas toutes complètement reçu les terres auxquelles elles avaient droit aux termes des traités historiques. Les ententes sur les droits fonciers issus de traités prévoient le versement de fonds à ces Premières nations pour l'acquisition de terres ou leur donnent le droit de choisir des terres de la Couronne, ou les deux à la fois. Ces ententes constituent des engagements juridiques modernes par lesquels le gouvernement convient qu'il ne s'est pas acquitté de ses obligations découlant des traités. Reconnaissant que la conversion des terres en réserves prenait trop de temps, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien s'est engagé, en 2001, à réduire ce temps à deux ans.

Il est important à la fois pour le Canada et les Premières nations de respecter, dans un délai raisonnable, les obligations prévues dans les ententes sur les droits fonciers issus de traités. Cela permet au Canada d'honorer ses engagements de longue date envers les Premières nations, qui ont traditionnellement un profond attachement à la terre qu'elles considèrent comme un élément essentiel de la sauvegarde de leur patrimoine culturel et de leur développement économique. Le gouvernement fédéral a engagé plus de 500 millions de dollars depuis 1992 afin de s'acquitter de ses obligations en Saskatchewan et au Manitoba.

Constatations

- Les lacunes dans les pratiques de gestion du Ministère — par exemple une planification inadéquate et l'absence de cibles pour la conversion des terres — ont limité les progrès de la conversion en réserves d'un grand nombre d'acres de terres que les Premières nations ont sélectionnées en Saskatchewan et au Manitoba.
- Depuis 1992, 58 p. 100 des acres de terres sélectionnées par les Premières nations en Saskatchewan ont obtenu le statut de réserve; seulement 12 p. 100 des acres sélectionnées par les Premières nations au Manitoba ont été converties depuis 1994. De plus, le Ministère n'a pas pu démontrer qu'il s'était doté d'un plan pour traiter les sélections qui restent et pour remplir ses engagements en vertu des accords.
- Les modalités des accords varient et cela peut expliquer en partie les écarts entre les progrès accomplis dans les deux provinces. Toutefois, ce sont les lacunes de la gestion du Ministère de certaines exigences du processus qui sont généralement responsables de la lenteur des progrès. Le Ministère est en mesure de remédier directement à certaines de ces lacunes, par exemple celles liées aux évaluations environnementales et aux travaux d'arpentage, deux des processus qu'il faut suivre avant de pouvoir convertir les terres. Le Ministère a un moindre contrôle sur les autres étapes, par exemple l'exigence selon laquelle les Premières nations doivent régler les questions concernant les intérêts de tiers, dont l'établissement d'une entente avec les municipalités pour la prestation de services municipaux.
- La façon inconsistante dont le Ministère communique les exigences auxquelles doivent se soumettre les Premières nations pour faire avancer le processus de conversion a causé de la frustration parmi les Premières nations. Nous avons constaté que, dans l'ensemble, le Ministère communique peu avec les Premières nations et qu'il leur transmet rarement de l'information sur l'état d'avancement du processus de sélection et sur les étapes à venir. Le Ministère fait peu d'efforts pour s'acquitter de sa responsabilité de recenser les Premières nations qui pourraient avoir besoin d'aide supplémentaire pour répondre aux exigences établies.

Réaction du Ministère. Affaires indiennes et du Nord Canada est d'accord avec les recommandations. Ses réponses détaillées se trouvent à la suite des recommandations dans tout le chapitre.



Autres observations de vérification

Chapitre 8 Points saillants

Objet Tous les ans, nous vérifions les états financiers du gouvernement du Canada, de la plupart des sociétés d'État et d'autres organisations. Dans le chapitre sur les autres observations de vérification, nous présentons des questions précises qui ont attiré notre attention au cours de ces vérifications annuelles ou de vérifications de gestion. Le présent chapitre comprend quatre de ces observations, elles concernent l'Agence canadienne de développement international (ACDI), Transports Canada, Parc Downsview Park Inc. et la *Loi sur l'assurance-emploi*.

Comme elles portent sur des sujets précis, ces observations ne s'appliquent pas à d'autres questions connexes et ne doivent pas servir à tirer des conclusions sur des sujets que nous n'avons pas examinés.

Pertinence Il se peut que nous signalions une observation précise pour une raison donnée parmi bien d'autres. En règle générale, la question est ponctuelle et indique la possibilité d'un problème systémique plus vaste. Elle peut faire intervenir des fonds publics importants et soulever des questions quant à la conformité aux lois et aux règlements. Quelle que soit la raison, chaque observation de ce chapitre concerne un sujet qui, à notre avis, justifie l'attention du Parlement.

Constatations

- **ACDI — Les secours aux victimes du tsunami.** Au cours de la catastrophe provoquée par le tsunami en Asie du Sud-Est, l'Agence a fourni des secours et lancé avec succès un programme de fonds d'équivalence. En règle générale, elle a bien géré ses accords de subvention et établi un cadre de responsabilisation satisfaisant pour ce programme quinquennal. L'Agence n'a pas été en mesure de dépenser, avant la fin de l'exercice, les fonds alloués à l'origine au tsunami et a utilisé à d'autres fins environ 69 millions de dollars. Elle compte réaffecter un montant équivalent à même son budget régulier de 2005-2006 aux secours aux victimes du tsunami. Il sera important à l'avenir qu'elle présente des rapports crédibles et sincères sur l'aide aux victimes du tsunami.

- **Transports Canada — Le Pont de Québec.** En 1993, Transports Canada signait une entente avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (aujourd'hui le CN) par laquelle il cédait à la société d'État (privatisée par la suite) la propriété du Pont de Québec. En 1997, Transports Canada, le CN et le gouvernement du Québec ont signé une entente de 60 millions de dollars pour la restauration du pont sur dix ans. Aujourd'hui, la restauration de cette importante infrastructure de transport régionale, désignée lieu historique national, n'est que partiellement achevée. Les travaux de restauration du pont ne seront pas terminés en respectant l'échéancier et les budgets prévus à l'entente. Des questions importantes demeurent quant au financement du reste des travaux de restauration du pont dans les années à venir. Transports Canada doit prendre des mesures qui assureront la viabilité à long terme du Pont de Québec.
- **Parc Downsview Park Inc. — Le transfert des terrains de Downsview et le financement de ses activités futures.** Le gouvernement a pris des dispositions pour faire approuver par le Parlement le transfert de 227,65 hectares de terrain de Downsview à la société Parc Downsview Park Inc. Il a également autorisé l'usage des terrains pour générer des revenus dans le but de financer la création d'un espace vert à des fins récréatives. Si elles se concrétisent, ces décisions régleront des problèmes que nous avons déjà portés à l'attention du Parlement.
- **La Loi sur l'assurance-emploi — Un nouveau mécanisme d'établissement des taux.** Au cours des six dernières années, nous avons soulevé des préoccupations quant au respect de l'esprit de la *Loi sur l'assurance-emploi* —entre autres, en ce qui a trait à l'établissement des taux de cotisation et à ses répercussions sur la taille et la croissance de l'excédent accumulé dans le Compte d'assurance-emploi. En vertu de modifications récentes apportées à la *Loi*, le mécanisme d'établissement des taux changera à compter de 2006, de sorte que le taux de cotisation, pour chaque année, assurera un apport de revenus tout juste suffisant pour couvrir les coûts du programme. Les revenus et les charges du programme seront toujours comptabilisés dans le Compte, mais l'excédent accumulé ne doit plus être pris en considération dans le calcul du taux de cotisation qui assure le point d'équilibre.

Rapport de la vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes — Novembre 2005

Table des matières principale

	Questions d'une importance particulière — 2005
	Points saillants — Chapitres 1 à 8
Chapitre 1	Gendarmerie royale du Canada — Les services de police à contrat
Chapitre 2	La qualité et la communication des résultats des sondages
Chapitre 3	Agence du revenu du Canada — La vérification des déclarations de revenus des particuliers et des fiducies
Chapitre 4	La gestion des initiatives horizontales
Chapitre 5	Le soutien accordé aux industries culturelles
Chapitre 6	Élections Canada — L'administration du processus électoral fédéral
Chapitre 7	Affaires indiennes et du Nord Canada — Le respect des obligations relatives aux droits fonciers issus de traités
Chapitre 8	Autres observations de vérification
Annexes	

